



CUEILLETTE DES PLANTES SAUVAGES (2 JOURS)

OBJECTIFS

Savoir identifier et gérer des sites de cueillette. S'approprier les techniques de reconnaissance et de cueillettes des plantes sauvages et savoir les valoriser par la transformation.

PROGRAMME

Jeudi 24 mai

Méthodes d'identification et de repérage des sites de cueillette exploitables, méthodes de gestion des sites. Identification des plantes et intérêts.

Techniques de transformation (le séchage, les teintures-mères...).

Jeudi 21 juin

Organisation de son chantier de cueillette, Calendrier de cueillette, techniques de prélèvement en fonction du type de plantes.

Valorisation des produits de la cueillette.

Techniques de transformation (macération huileuse, fabrication de baume...).



**Jeudi 24 mai et Jeudi 21 juin
2018**



dans le Gers (32)

Intervenant : Roland POUSSIN,
producteur-cueilleur de simples et
formateur au syndicat Simples.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques, pratique (cueillette sur site et transformation).

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Cueillette des plantes sauvages.

DATES : Jeudi 24 mai et Jeudi 21 juin 2018.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire

Salarié(e) Porteur de projet

Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 20 euros avant le 17 mai** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :

05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

CUEILLETTE DES PLANTES SAUVAGES

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 14 heures.

Public : Agriculteurs et porteurs de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 24 mai et 21 juin dans le Gers. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée au "Point Accueil Installation" de la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités : Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.